

# Règlement « steep stairs training »

## Le sport c'est la ressource asbl

Dénomination : Le sport c'est la ressource asbl - Ressource toi !

Siège social : Rue du ménil 58

Localité : Breuvanne

www.ressource-toi.be

### Règlement d'ordre intérieur

**Article. 1.** Toute personne devra suivre le règlement de l'asbl ou imposé par le propriétaire du lieu.

Dès lors, nous vous conseillons de prendre connaissance de ces différents points.

**Article. 2.** L'asbl le sport c'est la ressource possède une assurance responsabilité civile. Cette protection sera complétée par **une assurance Ethias contre les accidents sportifs**

**Pour toute inscription, un bulletin médical devra être complété.  
Ce document essentiel me permettra de pouvoir vous proposer des séances adaptées**

**Attention**, un arrêt immédiat sans remboursement peut être imposé si un refus d'adhérer au règlement **se répète**.

Seul Monsieur **Ponsard Julien** sera susceptible de prendre cette décision.

Toute inscription devra passer par le site de l'asbl.

**L'asbl se réserve le droit d'annuler ou de réorganiser des cours en cas de manque d'inscriptions.**

**L'absence ou l'arrêt définitif de la part du participant ne sera pas remboursé.**

**Article. 3.** Calendrier des cours. Un descriptif des dates de cours vous sera délivré lors du paiement de l'affiliation.

**Article. 4.** Les abonnements devront être entièrement réglés avant le premier cours. En cas de participation à la séance, le prix du cours devra être réglé avant le début de la séance.

Tout retard entrainera le refus de l'entrée.

**Article. 5.** Vous êtes tenus de respecter le matériel, les locaux et toutes autres personnes qui les entourent.

**Article. 6.** L'asbl le sport c'est la ressource **décline toute responsabilité** en cas de perte, de vol, et ce, avant, pendant et après l'activité. Nous vous conseillons de laisser vos objets de valeur à la maison.

**Article. 7.** Dans le courant de l'année, les informations concernant le cours vous seront envoyées par **email**. Merci de vous assurer de la communication à l'asbl de la bonne adresse.

Nous ne pourrons être tenus responsable d'une « **non information** ».

**Article. 8. Retard.** Il ne sera pas possible de récupérer une arrivée tardive en fin de séance. Le cours commence et se termine à l'heure réservée.

**Articles. 9.** En fin de session, débiteront **les réinscriptions**. Nous vous demandons d'être attentif **au respect du délai** pour votre réponse sous peine de perdre votre priorité.

*Chaque année certains d'entre vous réagissent trop tard et n'ont donc pas le choix désiré.*

**Article. 10.** Tout **document mutuelle** devra être envoyé au siège de l'asbl. En plus de cette attestation à remplir, une deuxième enveloppe préalablement remplie et affranchie devra y être glissée pour son retour à votre domicile.

Julien Ponsard  
58 rue du ménil  
6730 Breuvanne

Merci d'avance de respecter cette organisation et ne pas déranger les moniteurs lors de leur travail.

**Article. 11. Absence.** **Aucune période ne sera rajoutée au calendrier.** Il vous sera malgré tout demandé d'annoncer le plus tôt possible vos absences.

**Article. 12. Intempérie, maladie, absence d'un moniteur.** Seul l'asbl le sport c'est la ressource **décidera de la nécessité d'annuler les cours.** Si cela se produit, un cours sera **rajouté systématiquement au calendrier.**

**Aucun recours** contre l'asbl ne sera recevable.

**Article. 13. Droit d'image.** Chaque participant **autorise** expressément l'asbl le sport c'est la ressource **à utiliser les images** fixes ou audiovisuelles sur

lesquelles il pourrait apparaître, images prises à l'occasion de sa participation aux cours proposés par l'asbl, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur. S'il **ne désire pas que son image soit utilisée**, il doit en faire la demande écrite, par mail ou par courrier.

Merci de prendre des photos ou vidéos **uniquement après demande et autorisation** des personnes qui y apparaîtront. L'asbl **décline toute responsabilité** en cas d'atteinte à la vie privée suite à la négligence d'autrui.

**Article. 14.** La lecture **du règlement** et de l'**organisation des cours** est obligatoire.

**Article. 15.** Tout changement ou décision au sein et dans l'intérêt du club sont sous la responsabilité de Monsieur **Ponsard Julien** responsable de l'asbl le sport c'est la ressource.

**Article. 16.** **Même sans signature, le paiement de l'affiliation fait office d'acceptation à ce règlement.**

Asbl le sport c'est la ressource

Julien Ponsard - Président

[www.ressource-toi.be](http://www.ressource-toi.be)

RESSOURCE-TOI !

